

Aide au calcul pour le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®)

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) est établi par des experts certifiés. Le mandant reçoit un document de quatre pages, au format électronique et au format papier. Ce dernier est signé par l'expert. La page de titre contient la classification énergétique de l'immeuble en question; la classification connaît 5 niveaux de qualité qui vont de A à G. Les pages suivantes contiennent des propositions d'amélioration. Le document est créé en saisissant les données nécessaires pour le calcul de la classification énergétique grâce à l'outil en ligne CECB®. L'objet est saisi dans une base de données centralisée et les données sont sauvegardées pour 10 années au minimum. L'établissement du CECB® nécessite également une vision locale. L'expert propose aux propriétaires intéressés l'établissement du CECB®. Les prix offerts par l'expert doivent couvrir tous les frais liés à l'établissement du CECB®. Pour la création d'un CECB® il faut s'attendre aux frais suivants:

- Coûts fixes pour l'administration, la facturation, la comptabilité, le contact, la prise de rendez-vous, inscriptions erronées, etc.
- Frais de déplacement (deux chemins) ainsi que vision locale avec prise de PV
- Création du document CECB® à l'aide de l'outil en ligne CECB®
- Frais d'enregistrement que l'expert doit payer par document CECB® établi
- TVA.

Recommandations de prix pour le premier établissement du CECB® et la création d'un CECB® plus de 5 ans après la dernière création ou après un assainissement complet.

Y compris TVA et Fr. 50.- de taxe CECB®. Une vision locale est nécessaire. Sous réserve de modifications de prix.

Villa familiale	Fr.	400.-	à	600.-
Immeuble à plusieurs appartements	Fr.	500.-	à	800.-
Bâtiment administratif ou école avec une surface inférieure à 1'000 m ²	Fr.	700.-	à	1'200.-

Recommandation pour la mise à jour d'un CECB®

Par "mise à jour", on désigne l'actualisation d'un immeuble disposant déjà d'un CECB® et ayant fait l'objet de modifications non-fondamentales dans les 5 ans après le dernier CECB®, partant du principe qu'une vision locale n'est pas nécessaire. Y compris TVA et Fr. 20.- de taxe CECB®. Sous réserve de modifications de prix.

Villa familiale	Fr.	150.-
Immeuble à plusieurs appartements	Fr.	150.-
Bâtiment administratif ou école avec une surface inférieure à 1'000 m ²	Fr.	250.-



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Recommandation pour immeubles administratifs et écoles avec plus de 1'000 m² de surface

Offre spécifique selon estimation individuelle.

Complément pour complexité élevée et/ou documentation lacunaire

Un objet peut - indépendamment de la taille et du type - présenter une complexité élevée, ne pas permettre une prise rapide d'information ou présenter des informations particulièrement lacunaires. Il est possible d'augmenter les prix susmentionnés en invoquant une "complexité élevée". Le supplément de prix ne devrait pas dépasser les 50% du prix de base.